

1671 Juli 25., Saint-Germain[-en-Laye]

A

"LETTRE DE CREANCE DE MON<sup>R</sup> [JOHANN PETER] STOPPA [A.O. AMBASSADOR FRANKREICHS BEI DEN EIDG. ORTEN] POUR ... [SCHULTHEISS UND RAT DU] CANTON DE BERNE"<sup>1</sup>

*Rott/Représentation VII 386*

---

*"Louis [XIV] Par la grace De Dieu Roy de France et De Navarre. Tres Chers et grands Amys Alliéz et Confederéz. L'estime que nous faisons de ceux de vostre nation, et le Zele et L'affection, qu'ils ont tousiours faict et font iournellement, paroistre pour nostre service et la grandeur de cest estat, nous faisant desirer dans le dessien[!], que nous avons, d'augmenter les troupes estrangeres, que nous avons sur pied, d'avoir encore un plus grand nombre des suisses a nostre Solde, Nous avons chargé le s.<sup>r</sup> stopa Cap.<sup>e</sup> d'une compagnie au regiment de nos gardes suisses, du soing d'en moyenner la leveé[!], et Luy ayant particulierement recommandé de s'adresser a vous avec ceste lettre, a la Confiance que nous avons, que vous en accorderéz la permission<sup>2</sup> dans vostre canton, Nous avons bien voulu l'accompagner de ceste lettre, pour vous prier, comme nous faisons d'endonner une entiere creance, a ce qu'il vous dira de nostre part, tant au subiect de Ceste leveé, que pour Les autres choses, concernant nostre service, et Vos avantages particulieres, mesme aux assurances, qu'il vous pourra donner de nostre affection. Vous promettant de tenir ferme et de garder inviolablement tout ce, dont le s.<sup>r</sup> stopa sera convenu avec vous a ceste occasion, sans y contrevenir ny permettre, qu'il y soit contrevenu, en aucune maniere, et nous remettants sur luy, ce que nous pourrions adiouster a la presente, nous ne vous Le ferons plus longue, que pour prier Dieu, qu'il vous aye Tres chers grands Amys Alliéz et Confederéz, en sa sainte et digne garde. escrit a ... le ... 1671".*

1) Titelgebung anhand der von gleicher Hand stammenden Dorsualnotiz.

2) Tatsächlich ausgehoben wurde dann im Februar 1672 das Regiment Erlach, dessen Inhaber der Berner Oberst Johann Jakob von **Erlach** werden sollte, s. Susane/L'infanterie IV 324-327 sowie Zurlaubiana AH 53/105 und AH 108/114 Nr. 27.

---

Kopie. Aus dem Besitz des Statthalters von Stadt und Amt Zug, **Beat Jakob I.** Zurlauben - AH 136, 94-95 - Blatt 95<sup>r</sup> leer